

6^{ème} FOL'CAR & 7^{ème} 2CV CROSS DE SERVILLY

23 - 24 mai 2026



*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

INFORMATIONS

Asa organisatrice	A.S.A. DU VAL D'ALLIER
Nom de l'épreuve	6 ^{ème} FOL CAR / 7 ^{ème} 2 CV CROSS
Date	23/24 MAI 2026
Niveau d'enregistrement (Régional, National, Inter)	Régional
Eligibilité	Championnat de France Fol'Car Coupe de France 2 CV
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date & numéro)	
Permis d'organisation FFSA (date & numéro)	
Personne désigné par l'ASA en contact avec la FSFA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom	MARTIN Josette
Téléphone	06 81 50 67 37
Mail	jmartin@ffsa.org
Organisateur technique	
Nom	LECLUSE Gilles
Adresse	66 Rue Jean Giraudoux 03300 CUSSET
Téléphone	06 81 59 25 38
Mail	lecluse.gilles@neuf.fr

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Président du Collège des Commissaires Sportifs	TATIN Jean Michel	6575 12/01
Membres du Collège	COURMONTAGNE Jacques	11849 10/04
	BEAULATON Michel	3819 16/09
Directeur de Course	MARIE Franck	5847 13/18
Directeur de Course adjoint	HERMELINE Roland	37789 13/15
Adjoints à la Direction de Course Départ/Arrivée	BARDIN Bruno	2840 16/02
Responsable pré grille	LEBON Anita	12602 16/06
Stagiaires Directeurs de Course	HERHEL Christelle	15545 15/03
	BARDET J.Pierre	206832 04/17
	TATOUÉIX Michael	256501 11/17
Secrétaire Direction de Course	MORENO Christelle	43456 16/09
Commissaire Technique Responsable	DUROU Hervé	299706 01/12
Commissaires Techniques	HERHEL Olivier	15550 15/03
	OLIVIER André	1119 16/09
	MIRAMONT Jean-Luc	331195 16/09
	HALIN Bernard	341717 16/09
Conseillé technique 2 CV Cross	PHILIPPON Vincent	115581 15/05
Chargés des relations avec les concurrents	RIGAUD Thierry	8516
	16/12	
	THEVENIN BOUSSICUT Christine	343934
	16/09	
Chronométrateur(s)	NAUROY Philippe	163037 12/01
	VEZIE François	205770 12/01
Commissaire responsable du Parc Fermé	MORENO Marie Christine	15261 16/09
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	GANTHER Jeannot	15261 16/09
Médecin Chef	Dr DUCLEROIR	
Responsable Sécurité	GANTHER Jeannot	15261 16/09
Juges de Faits	THOLONIAS Jean-Louis	15106 16/09
Speaker	JARREAU AGEORGES Frédérique	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'Association Sportive Automobile du Val d'Allier et l'organisateur technique est l'Association Loisirs Mécaniques des Graves

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du permis d'organisation
Clôture des engagements	12 Mai à minuit
Publication de la liste des engagés	13 Mai

Date et lieu de la compétition	23 et 24 Mai circuit des graves Servilly
Vérifications administratives & techniques	22 Mai de 16 h 00 à 19 h 30 23 Mai de 7 h 00 à 9 h 00
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	23 Mai à 8 h 30 bungalow collège
Briefing obligatoire	23 Mai à 9 h 30 précises
Horaire des essais libres	23 Mai à partir de 10 h 30
Horaire des essais chronométrés	23 Mai à partir de 13 h 30
Horaire de la course	23 Mai à partir de 15 h 20 24 Mai à partir de 9 h 00
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	24 Mai 30' après délai de réclamation

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 22 Mai de 16 h 00 à 19 h 30 et le 23 Mai de 7 h 00 à 9 h 00.

Aucune convocation individuelle ne sera adressée. Chaque pilote devra consulter le site internet de l'opérateur.

Les pilotes ne figurant pas sur la liste devront prendre contact avec l'organisateur (A.S.A.V.A.) au numéro suivant : 06 81 50 61 37

Lors des vérifications préliminaires chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve, conformément à la réglementation générale Fol Car 2026 (art. 1.2.2)

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

3.1.1P : Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année se reporter à l'article 3.1.1ENGAGEMENTS A L'ANNEE de la réglementation du Championnat de France de FOL'CAR 2026

En cas de non- participation, il appartient au pilote d'annuler, par écrit, son engagement auprès du promoteur : asocffc.59@gmail.com au plus tard avant la date de clôture des engagements de l'épreuve

3.1.2P : Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement

Le nombre d'engagés est fixé à 120

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER

6 Rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY

e-mail : asava03@bbox.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 12 Mai à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 140 € par voiture pour les pilotes engagés à l'année
- 170 € par voitures pour les pilotes occasionnels avec la publicité facultative de l'organisateur

- **340 € par voiture pour les pilotes occasionnels sans la publicité facultative de l'organisateur**

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme à la réglementation générale FOL'CAR 2026

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

Les concurrents qui souhaitent participer avec un titre de participation devront se munir d'un T.P. sur le site de la FFSA. (<https://licence.ffsa.org/>) Aucun TP ne sera délivré sur place

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement technique du Fol Car et conformes à la réglementation en vigueur.

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par le promoteur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit des Graves Il est long de 1040 mètres et la largeur est comprise entre 11 mètres et 17 mètres.

N° de classement pour le tracé du tour principal de 1040 m : 03 16 25 0588 AC NAT 1040

N° de classement pour le tracé avec le tour alternatif de 1031 m : 03 16 25 0588 AC NAT 1031

L'accès au circuit se fait par la départementale 472

6.4 P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé vers l'entrée de la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.7.P SECURITE

PADDOCKS

Le parc concurrents sera ouvert impérativement à partir du Vendredi 22 Mai à 14 h 00

Les concurrents qui souhaitent réserver un emplacement devront contacter **Gilles LECLUSE au 06 81 59 25 38. Ces emplacements devront être strictement respectés.**

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par un chargé des relations avec les concurrents. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 81 50 61 37 – 06 81 59 25 38

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme à l'article 7 de la réglementation générale FOL'CAR 2026

7.2P. BRIEFING

Un briefing oral aura lieu avant le début des essais chronométrés. Le briefing est obligatoire. Toute absence sera pénalisée d'une amende de 110 €

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives

7.3P. COURSE

Conforme à la réglementation générale FOL'CAR 2026

7.6P. PARC FERME FINAL

Conforme à la réglementation générale FOL'CAR 2026

7.7.1P VARIANTE DE PARCOURS

La variante de parcours doit être empruntée obligatoirement une fois par le pilote qui choisira librement le tour dans lequel il l'empruntera

En cas d'arrêt de course, un temps forfaitaire en secondes sera appliqué au temps du pilote si plus de 75% de la course est effectué

ARTICLE 8. PENALITES

Conforme à la réglementation générale FOL'CAR 2026

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme à la réglementation générale FOL'CAR 2026

En cas d'interruption de l'épreuve les points sont attribués selon le dernier classement général entièrement réalisé lors de l'arrêt.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Conforme à la réglementation générale FOL'CAR 2026

10.3P. COUPES

Des coupes seront distribuées conformément à la réglementation FOL'CAR 2026

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le 24 Mai sur podium 30 minutes après la dernière Finale.

Les pilotes devront se présenter à la remise des prix avec une « tenue pilote » correcte sous peine de perdre le bénéfice de leur prix

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de 6kg à poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 14

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent,

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

2CV CROSS DE SERVILLY 23 – 24 Mai 2026

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER organise les 23/24 Mai en collaboration avec l'ASSOCIATION LOISIRS MECANIKES DES GRAVES une épreuve automobile régionale de doublure intitulée

2 CV Cross de SERVILLY

Cette épreuve compte pour :

- **la Coupe de France 2 CV CROSS**
- *le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne*

N° de classement pour le tracé du tour principal de 1040 m. délivré par la FFSA : **03 16 25 0588 AC Nat 1040**

N° de classement pour le tracé avec le tour alternatif de 1030 m. délivré par la FFSA : **03 16 25 0588 AC Nat 1031**

1.1.P. OFFICIELS

IDEM Règlement FOL'CAR

L'organisateur administratif est l'**A.S.A. DU VAL D'ALLIER** et l'organisateur technique est **LOISIRS MECANIKES DES GRAVES**

1.1.2P HORAIRES

Voir Règlement FOL'CAR

Les horaires sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles d'être modifiés par le Directeur de course, en fonction du nombre de partants

1.3.P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 22 Mai de 16 h 00 à 19 h 30 et le 23 Mai de 7 h 00 à 9 h 00

Aucune convocation ne sera envoyée. Les confirmations d'engagement et heures de convocation pourront être consultées sur le site : www.sportautoauvergne.org

Lors des vérifications préliminaires chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve, conformément à la réglementation générale Fol Car 2026 (art. 1.2.2)

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Conforme au règlement 2 CV CROSS 2026

Le nombre d'engagés est fixé 180 (y compris 120 pour le Fol'Car)

Les engagements devront parvenir à l'adresse ci-dessous avant la date de clôture, soit le 12 mai minuit.

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER
6, rue de l'hôtel des postes – 03200 – VICHY
e-mail : asava03@bbox.fr

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 75 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 150 € sans la publicité facultative de l'organisateur

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40 l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés

3.2.P. EQUIPAGES

Conforme à la réglementation générale FFSA et à la réglementation générale 2 CV CROSS 2026

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité

Les concurrents titulaires d'un titre de participation sont admis. **Les concurrents qui souhaitent participer avec un titre de participation devront se munir d'un T.P. sur le site de la FFSA. (<https://licence.ffsa.org/>) Aucun TP ne sera délivré sur place**

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA 2026 & réglementation générale 2 CV 2026

4.4 NUMEROS

Conforme à la réglementation générale 2 CV CROSS 2026

4.3 TRANSPONDEURS

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur reconnu par la FFSA .Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur, en cas de non fonctionnement il ne pourra prétendre à aucun classement

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme à la réglementation générale 2 CV CROSS 2026

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit des graves à Servilly Il est long de 1040 mètres, et la largeur est comprise entre 10 mètres et 17 mètres.

N° de classement pour le tracé du tour principal de 1040 m. délivré par la FFSA : **03 16 25 0588 AC Nat 1040**

N° de classement pour le tracé avec le tour alternatif de 1031 m. délivré par la FFSA : **03 16 25 0588 AC Nat 1301**

L'accès au circuit se fait par la départementale 472.

6.3.P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Idem Règlement FOL'CAR

6.8.P. PERMANENCE

Idem Règlement FOL'CAR

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme à la réglementation générale 2 CV CROSS 2026

7.6. PARC FERME FINAL

Selon réglementation générale 2 cv cross 2026

7.7.1P. VARIANTE DE PARCOURS

La variante de parcours doit être empruntée obligatoirement par le pilote qui choisira librement le tour dans lequel il l'empruntera.

En cas d'arrêt de course, un temps forfaitaire en secondes sera appliqué au temps du pilote si plus de 75 % de la course est effectué.

ARTICLE 9. PENALITES

Conforme à la réglementation générale 2 CV CROSS 2026

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Conforme à la réglementation générale 2 CV CROSS 2026

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de 6 Kg à poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 14

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent

Un centre médical non permanent sera installé aux abords du circuit dans un bungalow

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera équipée du matériel nécessaire à la réanimation

Une équipe d'extraction n'est pas prévue dans le respect du cahier des charges

ARTICLE 12. PRIX

Conforme à la réglementation générale 2 CV CROSS 2026

Les chèques seront envoyés individuellement aux récipiendaires par la poste dans la semaine qui suivra l'épreuve.

Les pilotes devront se présenter à la remise des prix avec une « tenue pilote » correcte sous peine de perdre le bénéfice de leur prix